



Note au dossier

Le dialogue social national : proposition pour un cycle annuel

Le gouvernement ambitionne de mettre en œuvre un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux. Ce dialogue doit être intégré dans le cadre du semestre européen qui impacte aujourd'hui le cadre des politiques nationales à travers le plan national des réformes (PNR) et le plan de stabilité et croissance (PSC).

Le cycle annuel doit viser à cultiver un dialogue social régulier tout au long de l'année pour permettre aux partenaires sociaux de soumettre au gouvernement leurs points de vue, réflexions et revendications. Ce processus de consultation doit avoir lieu en amont des périodes de décision et s'agencer de façon à permettre une prise en compte des résultats du dialogue social.

Il est proposé de faire dérouler le **dialogue social national autour de quatre réunions**.

Le cycle annuel du dialogue social national

1) Le point sur la situation économique et financière

Le cycle annuel doit démarrer par une réunion qui permet de faire le point sur la situation économique et financière. La Commission européenne publie à la mi-novembre l'« Examen annuel de la croissance ». Cette publication dresse le bilan de la situation économique et sociale en Europe, arrête les priorités d'action générales pour l'année à venir et doit donc être soumis à discussion avec les partenaires sociaux. A cette même occasion, un bilan de la situation spécifique du Luxembourg doit être dressé.

La première réunion du cycle annuel doit ainsi permettre de situer et discuter le contexte de la mise en œuvre des politiques nationales économiques et budgétaires tout au long de l'année.

L'agenda étant particulièrement chargé en décembre par l'adoption du budget, il est proposé de convoquer cette réunion à la mi-janvier. Comme convenu entre partenaires sociaux et soutenu par le gouvernement, cette réunion aura lieu dans le cadre du Comité économique et social (CES).

2) La préparation du PNR et du PSC

Le Luxembourg doit soumettre pour le 31 avril le PNR et le PSC. Ces plans constituent les piliers de l'action économique et budgétaire du gouvernement. Le PSC détermine le cadre global dans lequel le budget national doit s'insérer par la suite. Il importe donc d'associer et de consulter les partenaires sociaux.

Partant de la base de discussion établie en janvier, il est proposé d'organiser la deuxième réunion à un stade suffisamment tôt pour permettre une prise en compte éventuelle des points de vue, tout en sachant qu'il faut pouvoir se baser sur les prévisions macro-économiques à la base des plans. Les deux plans sont préparés au niveau interministériel à partir du mois de février. La réunion pourrait donc avoir utilement lieu vers la deuxième moitié ou la fin mars de l'année.

La deuxième réunion fera également partie des consultations organisées par le biais du CES.

3) Discussion concernant le **budget de l'Etat**

Il est indéniable que le principal document d'intérêt des partenaires sociaux est le budget de l'Etat.

Le budget est préparé entre avril et juin au niveau des départements ministériels. Les réunions bilatérales entre le ministre des finances et les ministres ont lieu en septembre.

Il serait dès lors utile de rencontrer les partenaires sociaux fin juin / début juillet. Le projet de budget est alors à un stade suffisamment avancé, sans être encore bouclé. Il serait ainsi possible d'exposer les grandes lignes budgétaires, alors que les dernières décisions ne sont pas encore prises.

Comme la Commission européenne publie au début du mois de juin les « Recommandations par pays » concernant le PNR et le PSC. Ce document servira également de base à la préparation de la troisième réunion. Dans la mesure où les principaux documents à discuter relèvent des travaux préparatoires du budget, la troisième réunion sera organisée par le gouvernement.

4) L'analyse du **marché de l'emploi et de la situation sociale**

Indépendamment des discussions entre partenaires sociaux qui ont eu lieu au cours des trois premières réunions, il est essentiel de dédier une réunion à une analyse approfondie du marché de l'emploi et de la situation sociale. Au cours de cette réunion, la situation en matière de chômage sera analysée, de même que les paramètres de la situation sociale au Luxembourg. Les travaux du Comité permanent du travail et de l'emploi serviront de base à la préparation de cette quatrième réunion.

Cette dernière réunion du cycle annuel sera également organisée par le gouvernement.

L'organisation des réunions

Afin de permettre un échange plus constructif et vivant, il est proposé de procéder par une préparation systématique des travaux :

- Envoi des documents 8 jours en avance ;
- Présentation des documents et des présentations de base au sein d'un groupe technique de préparation.

Les deux premières réunions se déroulent dans le cadre du CES dans les locaux au Kirchberg. Pour les réunions organisées par le gouvernement, il est proposé de se réunir au Château de Senningen.

Il est également proposé d'étendre les réunions sur une durée de 4 heures, voire d'une journée entière entrecoupée par une collation sur place afin de permettre un échange substantiel.

Luxembourg, le 24 novembre 2014